

## VOTRE SEJOUR DE A à Z

### Accompagnant

Si vous êtes en chambre particulière, une personne peut vous accompagner. Renseignez-vous à l'accueil sur les conditions financières de l'hébergement et des repas.

### Accueil

A l'accueil, vous trouverez des hôtesses disposées à vous aider. N'hésitez pas à leur poser vos questions ou à leur faire part de vos remarques. Vous pouvez aussi vous adresser aux infirmières ou à la surveillante d'étage.

### Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

### Calme

Vous devez respecter le repos des autres malades, comme ils doivent respecter le vôtre. Veillez à baisser le volume de la radio ou de la télévision.

### Chambre particulière

Si vous avez fait une demande de chambre particulière, elle vous sera toutefois attribuée en fonction des disponibilités.

Si votre mutuelle ne couvre pas cette prestation, elle sera à votre charge.

### Confidentialité

Ensemble, respectons la !

Pour garantir au mieux votre intimité et le secret professionnel.

### Courrier

Le courrier est distribué dans les chambres chaque matin.

Votre courrier en partance doit être affranchi et déposé à l'accueil ou remis au personnel de l'étage avant 14h.

La relève du courrier a lieu en semaine en principe vers 15 heures par le préposé de la poste.

### Culte

Vous pouvez à tout moment demander la présence d'un représentant de votre confession religieuse auprès de l'infirmière ou de la surveillante d'étage.

### Dégradation du matériel

Toute dégradation du matériel par un patient ou un proche sera à sa charge.

### Dépassement d'honoraires

Les médecins libéraux secteur II peuvent vous demander un dépassement d'honoraires avec votre accord préalable. Le remboursement s'effectue sur la base des honoraires conventionnés. Votre médecin vous donnera toutes les informations sur les honoraires qu'il compte pratiquer.

### Dépôt d'argent ou d'objet de valeur

Nous vous déconseillons d'apporter des bijoux ou de vous munir d'une importante somme en espèces. Un coffre est à votre disposition dans le service néanmoins la clinique décline toute responsabilité en cas de vol.

### Distributeurs

Les distributeurs de boissons chaudes et froides, de biscuits sucrés et salés sont à votre disposition dans le hall d'accueil.

### Fleurs

Selon les services d'hospitalisation, les fleurs ne sont pas acceptées. Renseignez vous auprès de la surveillante de votre étage.

### Handicapés

Nous avons des chambres, des toilettes, des rampes d'accès et des places de parking adaptées.

### Journaux

La clinique dispose d'un kiosque à journaux situé à l'accueil

### Lingerie

Pensez à vous munir de votre linge personnel et de votre nécessaire de toilette y compris pour une hospitalisation en ambulatoire. Pour les admissions en maternité, un dossier plus précis vous sera remis lors de votre inscription.

En cas d'oubli des nécessaires de toilette sont en vente à l'accueil.

### Parking

Le parking est à la disposition des patients et des visiteurs.

Il est demandé de ne pas stationner sur les places « interdit » et « réservé ». Le parking n'étant pas gardé, il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les voitures.

La clinique décline toute responsabilité en cas de vol.

### Permission de sortie

Si votre état le permet, vous pouvez profiter du parc de la clinique, sans oublier d'en informer l'infirmière.

### Personnel

Le personnel soignant est identifié par un badge indiquant son nom et sa qualification.

Infirmier(e) : tenue blanche col rayé vert

Aide-soignant(e) : tenue blanche col rayé rose

Agents de service hospitalier : tenue blanche col rayé bleu

Surveillante soins : tenue blanche col rayé violet

Bloc : tenue jetable / badges

Administratif - SM : tenue de ville /badges

### Repas

Le petit-déjeuner est servi à 8h00, le déjeuner à 12h00, et le dîner à 18h30.

Les repas sont élaborés avec le concours d'une diététicienne.

Si vous suivez un régime, veuillez le signaler à l'infirmière dès votre arrivée.

Le menu de la semaine vous est proposé par une hôtesse qui vous guidera dans le choix de vos repas.

Vous pouvez néanmoins prendre connaissance des menus déclinés dans la carte hôtelière.

### Sortie

Votre sortie est toujours décidée par votre médecin.

### Tabac

Le tabac est formellement interdit dans tout l'établissement.

### Transport

A l'accueil, vous pouvez demander à une hôtesse de vous appeler un véhicule. Les formalités de prises en charge et de règlements se font directement auprès de la société de transport. Un VSL ou une ambulance peuvent être prévus, une prescription médicale est nécessaire et établie par votre médecin.

### Téléphone

L'accueil téléphonique fonctionne 24h/24. Toutes les chambres sont équipées de téléphone. Les frais de raccordement et les communications vous seront facturés.

Un numéro de téléphone vous sera donné à votre entrée permettant à vos proches de vous appeler directement.

Pour appeler l'extérieur composez le « 0 » suivi du n°désiré.

Pour appeler l'hôtesse d'accueil, composez le « 9 ».

Une cabine téléphonique à pièces est à votre disposition dans le hall d'accueil Les téléphones portables sont strictement interdits

### Télévision

Chaque chambre est équipée d'un téléviseur, il peut-être activé dans votre chambre (moyennant un forfait journalier). Des casques jetables sont mis à votre disposition en chambre à 2 lits. Dans le respect du repos de chacun, nous vous demandons de maintenir le volume sonore à un niveau raisonnable.

### Visites

Les visites sont autorisées de 13h à 20h30 si l'état du patient le permet.

Les visites sont interdites aux enfants de moins de 12 ans.

En raison des soins donnés aux malades et de l'entretien des chambres, sauf cas particulier les visites sont interdites le matin.

Dans l'unité de soins continus, les visites sont strictement réglementées : 2 personnes à la fois, port obligatoire d'une blouse, d'un bonnet et de protège chaussures qui vous seront remis à l'entrée du service. Les horaires seront indiqués par l'infirmière, suivant l'état de santé du malade.

Les horaires seront indiqués par l'infirmière, suivant l'état de santé du malade.

Au sein des salles de naissance, les visites sont strictement réglementées, une seule personne peut accompagner la future maman. Le port d'une blouse, d'un bonnet et de protège chaussures est obligatoire.

Les visites des enfants sont strictement interdites dans tout le secteur du bloc obstétrical.

### Vous

Pour un bon rétablissement, nous vous conseillons d'éviter les visites nombreuses, bruyantes et prolongées.

Nous vous conseillons de suivre les conseils de l'équipe médicale afin de bénéficier au mieux des soins proposés.

**Nous vous souhaitons un prompt rétablissement au sein de notre établissement.**